

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/1959 modifié)

N° RA25-0073

Valable 5 ans à compter du 24 mars 2025

Matériau présenté par : BOCCHIOTTI SpA
Via dei Valtorta, 45
20127 MILANO
ITALIE

Marque commerciale : A80421 – DB BR098 Grey RAL 7035

Description sommaire :

PVC rigide pour la production de profilés électriques.
Plaque plane et rigide à base de polychlorure de vinyle ignifugé, de charges minérales et de pigments.
Masse surfacique nominale : 6 kg/m².
Epaisseur nominale : 4 mm.
Coloris : gris (RAL 7035).

Nature de l'essai : Essai par rayonnement

Classement :

M1

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° DSSF-25-46018 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans.
La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 09 avril 2025

**La Référente Technique
Etudes et Essais Feu**

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 84 12 – reaction@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

Trame procès-verbal rev06